



**PROTECTION DES ANIMAUX  
ET ELEVAGE PORCIN  
NECESSITE D'AGIR**



**PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA**

## Nécessité d'agir dans l'élevage porcin

L'élevage porcin suisse a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. La taille des exploitations a rapidement augmenté et les pratiques cruelles pour les animaux telles que la détention en logette ou la castration des porcelets sans élimination de la douleur ont été interdites. Environ la moitié des porcs sont maintenant détenus dans de meilleures conditions comme l'exige la législation sur la protection des animaux. Ils disposent de plus d'espace, de couches garnies de litière et de sorties en plein air. La demande de viande de porc provenant de ces formes de détention augmente. Désormais, presque tous les détaillants proposent ce type de viande labellisée.

Toutefois, cette brochure montre aussi qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de protection des animaux. En effet, le comportement et les besoins innés des porcs ne sont toujours pas respectés, ou trop peu, dans les pratiques actuelles de détention. Mais cette brochure ne se contente pas dénoncer des situations, elle expose aussi des solutions concrètes. Sa lecture fournit aussi une mine d'informations importantes sur l'élevage des porcs ainsi que des recommandations relatives à la consommation et aux labels courants de bien-être animal.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Dr Hansuli Huber, sc. nat., ing. agr. dipl. EPF  
Cesare Sciarra, , ing. agr. dipl. EPF



## Contenu

<b>Généralités</b>	3
Taille des exploitations et consommation	3
Alimentation	4
Aspects économiques	4
<b>Évolution de la protection des animaux</b>	5
<b>Recours aux antibiotiques</b>	6
<b>International</b>	7
Détention des animaux et production de viande dans le monde	7
Production de viande de porc dans le monde	8
<b>Problèmes de protection des animaux</b>	9
Espèce porcine en Suisse	9
Comportement des porcs	12
Élevage conventionnel et labellisé	14
Contrôles et surcoûts de l'élevage labellisé	15
Place des formes d'élevage conventionnel et respectueux des animaux	16
<b>Préoccupations, demandes</b>	17

### Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA  
Dornacherstrasse 101  
case postale  
CH-4018 Bâle  
tél. 061 365 99 99  
fax 061 365 99 90  
CCP 40-33680-3  
psa@protection-animaux.com  
www.protection-animaux.com

### Auteurs

Dr Hansuli Huber,  
sc. nat., ing. agr. dipl. EPF  
Directeur du domaine technique  
Protection Suisse des Animaux PSA

Cesare Sciarra, dipl. ing. agr. EPF  
Service de contrôle de la Protection  
Suisse des Animaux PSA

### Photos

iStock, STS, Jan Peifer, Jakob Spring  
© 2019

# Généralités

## Tailles des exploitations et consommation

L'élevage porcin est notre quatrième filière agricole après la production végétale, l'économie laitière et l'engraissement des bovins. On ne comptait que 900 000 porcs en 1950 alors qu'ils étaient 2,2 millions dans les années 80. Depuis lors, le cheptel recule, ce qui diminue l'impact sur l'environnement. Aujourd'hui, les porcheries suisses comptent environ 1,4 million de porcs: 120 000 truies, 2600 verrats, 572 000 porcelets et 765 000 porcs à l'engrais et remontes.

La taille moyenne des exploitations a doublé au cours des vingt dernières années, passant de 110 à 220 porcs. 220 porcs, cela fait beaucoup, mais ce n'est pas grand-chose à l'échelle internationale. Les principaux pays producteurs de l'UE, les Pays-Bas et le Danemark détiennent en moyenne respectivement 2000 et 3000 porcs par exploitation. En Espagne, plusieurs exploitations gigantesques, qui produisent chacune 500 000 porcs à l'engrais par an, sont en train de voir le jour. Tandis que les éleveurs de porc suisses produisent 95 % de la demande intérieure, les Néerlandais produisent le triple et les Danois même le sextuple de leurs besoins. En effet, la politique agricole de l'UE vise principalement une production à bas prix et une production excédentaire pour approvisionner leurs marchés domestiques et pour l'exportation – et non le bien-être des animaux et une production de qualité. Aux États-Unis, les élevages de porcs familiaux, autrefois typiques de la région agricole du Middle-West, ont été évincés voilà plusieurs décennies par des usines à cochons industrielles, propriétés d'investisseurs et de sociétés. Elles comptent environ 2500 à 5000 truies et 50 000 à 250 000 porcs à l'engrais!

La période de gestation d'un porc est



de 3 mois, 3 semaines et 3 jours. Les porcelets sont généralement allaités pendant quatre à cinq semaines. Un porcelet de 25 kg environ devient un goret qui sera ensuite engraisé pendant une centaine de jours dans une exploitation d'engraissement jusqu'à ce qu'il pèse 105 kg. Chaque année, 2,7 millions de porcs sont abattus en Suisse, ce qui correspond à 182 000 tonnes de viande prête à vendre. La consommation de porc par habitant est en baisse. Elle était de 25,4 kg en 2007 et est encore aujourd'hui de 22,5 kg. Mais la consommation de porc occupe toujours la première place, suivie avec 12 kg par la volaille qui provient à 50 % de l'étranger, tandis que 95 % de la viande de porc sont d'origine suisse. Le bœuf arrive en troisième place avec une consommation de 11,3 kg par habitant, dont 82 % sont produits en Suisse. La situation est différente au niveau mondial où la production totale et la consommation de porc, en tête pendant des décennies, ont été dépassées par la volaille. Cela tient au fait que la volaille est nettement moins chère, que sa préparation est beaucoup plus facile et qu'il n'existe pas de tabou quant à sa consommation comme pour le porc (chez les musulmans) ou la viande de bœuf (chez les hindous).

Selon une enquête de la PSA réalisée en août 2017 auprès des fédérations cantonales de paysans, des services cantonaux de l'agriculture, des détaillants,

des entreprises et unions professionnelles de la filière viande et de la filière porcine, il faut s'attendre à un recul de la consommation de la viande de porc. La très grande majorité estime que les exploitations conventionnelles et labellisées coexisteront encore dans dix ans. 75 % des personnes interrogées sont d'avis que prévaudront les porcheries labellisées sur la base des programmes SST (système de stabulation particulièrement respectueux des animaux) et SRPA (sorties régulières en plein air). 57 % pensent également que l'élevage de porcs en plein air et au pâturage va augmenter, sachant que 82 % voient dans la stabulation temporaire associée au pâturage (truies) resp. dans les sorties sur sol naturel (porcs à l'engrais) le potentiel le plus important, et non dans la détention permanente à l'extérieur. Au vu du déclin de l'alpage des vaches laitières, 82 % des personnes interrogées ont estimé que le nombre de porcs d'alpage diminuerait à l'avenir.

La proportion de végétariens et de véganes purs et durs est encore relativement modeste. Une enquête représentative de Proviande (2017) dévoile même que 96 % des Suisses âgés de 17 à 70 ans consomment de la viande, 70 % trois à quatre fois par semaine et 20 % une à deux fois. Néanmoins, ces chiffres indiquent que «notre viande quotidienne» appartient maintenant au passé. La tendance est plutôt aux flexita-

riens qui ne consomment pas de viande plusieurs fois par semaine. Les détaillants, les restaurateurs et les éleveurs de porcs seraient bien avisés de lire attentivement cette étude qui révèle que les Suisses sont tout à fait disposés à payer davantage pour consommer des produits d'origine suisse labellisés, alors que seulement 13% des personnes interrogées estimaient que l'on devrait qualifier l'élevage porcin conventionnel de «conforme aux besoins de l'espèce» selon la législation standard sur la protection des animaux.

## Alimentation

Les porcs sont omnivores et vivent à l'état sauvage de graines, de fruits, de racines, de jeunes plantes, de baies et de charognes. En porcherie, la ration consiste de nos jours en un mélange très élaboré de fourrage concentré contenant comme ingrédients de base des céréales, du maïs et du soja. On leur donne également du petit-lait et d'autres sous-produits.

La fabrication de denrées alimentaires d'origine végétale, p.ex. les céréales ou les pommes de terre, implique la production de 250 000 tonnes de substances alimentaires impropres à la consommation humaine. Les porcs comme excellents omnivores et recycleurs de déchets seraient justement prédestinés à leur consommation. Mais ces 250 000 tonnes permettraient pourtant de ne rassasier qu'un tiers des porcs engraisés aujourd'hui. Les porcs suisses consomment une quantité d'aliments concentrés trois fois supérieure. Rien d'étonnant à ce que leurs importations aient quadruplé au cours des vingt dernières années pour atteindre aujourd'hui près de 970 000 tonnes, soit près de 60% de la demande totale, dont la moitié est constituée de sources de protéines, comme le soja. Environ 45% de ce 1,7 million de tonnes d'aliments concentrés sont consommés par des porcs, 30% par des bovins (dont les 2/3 sont des vaches laitières) et 20% par des volailles.

Lorsqu'un porc est abattu, un tiers de la carcasse finit à la poubelle, la moitié pour une vache. En Suisse, 450 000 tonnes de viande sont produites chaque année. Cela représente 220 000 tonnes de sous-produits animaux qui, après les expériences faites avec la vache folle (ESB) et l'interdiction totale d'alimenter les animaux de rente avec des farines d'origine animale, sont aujourd'hui en grande partie éliminés, c.-à-d. incinérés. Bien sûr, il ne faut pas toucher à l'interdiction de cannibalisme qui consiste à nourrir un animal avec de la farine animale provenant de sa propre espèce, comme ce fut le cas jusqu'en 1990. Mais le gaspillage extrême actuel de la ressource «sous-produits animaux» devrait être l'occasion de réfléchir à une alternative plus pertinente que l'incinération. D'autant plus que cette interdiction a contribué, ces dix dernières années, à la forte augmentation des importations écologiquement discutables de concentrés venus, par exemple, d'Amérique du Sud.

## Aspects économiques

Les coûts de production des éleveurs de porc suisses sont supérieurs à ceux de leurs concurrents étrangers en raison des prix plus élevés des aliments, du coût supérieur du travail et des structures agricoles. Les prix à la production sur le marché intérieur se sont établis l'an dernier autour de 3.80/kg de poids à l'abattage, tandis que l'élevage labellisé génère des prix environ 10% plus élevés (Label/Naturafarm: 4.20/kg). Dans l'UE, les prix à la production avoisinent 2.0/kg et aux États-Unis même seulement 1.0/kg.

Toutefois, les prix de vente relativement élevés en Suisse du porc chez le boucher et dans le commerce de détail n'ont pas leur origine dans des prix à la production plus élevés, comme le montre le tableau ci-dessous.

Prix de vente en CHF	2007	2016
Rôti	16.70	17.90
Côtelettes	18.70	20.90
Pour comparaison en €		D: 5.40 A: 6.90
Escalope	24.30	25.70
Pour comparaison en €		D: 6.80 A: 8.20

### La PSA tire les conclusions suivantes:

1. Les prix de vente au détail des différents morceaux de porc augmentent depuis des décennies, alors que les prix à la production ont tendance à baisser.
2. Les marges des distributeurs (bouchers/commerce de détail) sont nettement plus élevées en Suisse qu'à l'étranger. Or, tout bien considéré, seulement environ 40% de chaque franc dépensé en viande de porc reviennent en réalité aux producteurs.
3. Même si les engraisseurs de porcs suisses pouvaient livrer gratuitement leurs animaux, la viande de porc resterait beaucoup plus chère en magasin qu'à l'étranger.
4. Au vu de ces faits, affirmer que le «haut niveau de protection des animaux» est responsable des prix de vente relativement élevés de la viande de porc en Suisse est objectivement entièrement faux. Les éleveurs ne produisent pas trop cher en Suisse et ne sont pas responsables des prix de vente plus élevés des denrées alimentaires par rapport à l'étranger.

Pour pouvoir néanmoins gagner de l'argent en élevant des porcs, les éleveurs tentent de réduire les coûts. Ils agrandissent les exploitations et intensifient la production via la sélection des animaux. Si on parvient, par exemple, à améliorer d'un dixième la valorisation des aliments d'un porc, cela correspond à une économie de 8 kg d'aliments pour animaux et donc, de 5 francs suisses par animal. Les poulets d'engrais sont les

seuls aujourd'hui à avoir une valorisation plus efficace que les porcs à l'engrais: pour prendre 1 kg, 1,6 kg d'aliments concentrés leur suffit. Le nombre de porcelets qu'une truie peut mettre au monde par portée ainsi que le nombre d'entre eux qui pourra être élevé est un autre moyen d'agir sur la réduction des coûts. En 2000, on pouvait vendre par portée de grand porc blanc suisse moins de 11 porcelets. Aujourd'hui, on arrive à 13!

Année	1980	2010
Prise de poids/jour	800 g	930 g
Morceaux nobles	52 %	57 %
Valorisation des aliments*	3 kg	2.5 kg

\* Aliment utilisé par kg pris

Les efforts opérés en matière de sélection visant à réduire les coûts de production ont toutefois des inconvénients sur le plan de la protection des animaux, comme signalé à partir de la page 9. La PSA est d'avis que de nombreuses solutions techniques visant à réduire les coûts de production dans les exploitations n'ont souvent valu aux animaux que des problèmes, des douleurs et des souffrances, sans que pour autant la majorité des éleveurs ait pu en profiter. La part qui leur revient sur le franc que paie le consommateur ne cesse de diminuer bien que les prix de la viande augmentent en magasin!

Si nous voulons que les animaux soient traités différemment, les fermiers doivent en contrepartie bénéficier davantage de ce que paie le consommateur et obtenir des prix nettement supérieurs lorsqu'ils pratiquent un élevage paysan conforme aux besoins de l'espèce animale. Sans quoi, la voie pour un élevage industriel est aussi toute tracée dans ce pays, en dépit de la législation sur la protection des animaux et des programmes de promotion du bien-être animal!

## Évolution de la protection des animaux

Comparativement aux normes d'il y a 20 ans et à celles actuellement en vigueur dans l'Union européenne, les éleveurs suisses de porcs peuvent notamment faire état d'un certain nombre d'améliorations en matière de protection des animaux. La détention en groupe des truies gestantes est ainsi devenue obligatoire, tandis que la détention en logette, source de souffrance pour les animaux, reste autorisée dans l'UE, du moins dans les petites exploitations. Il est interdit en Suisse d'immobiliser des truies allaitantes et de castrer les porcelets mâles sans étourdissement ni élimination de la douleur, interdiction exceptionnelle à l'échelle mondiale. En octobre 2018, les engraisseurs de porcs sont aussi passés d'une densité d'élevage de 0,65 m<sup>2</sup> à 0,90 m<sup>2</sup> par porc à l'engrais.

La volonté généralement forte des éleveurs suisses de porcs de miser sur des systèmes de stabulation respectueux des animaux est aussi très bon signe. Ces porcheries labellisées avec plus d'espace, plus de litière et plus de sorties en plein air constituent une nette amélioration pour les animaux. Cependant, on a constaté au cours des cinq ou six dernières années un léger recul de la proportion des systèmes de stabulation respectueux des animaux que l'on peut mesurer à l'aune de la participation au programme fédéral volontaire de protection des animaux «sorties régulières en plein air» (SRPA). Ce chiffre a régressé d'environ 55 % à un peu moins de 50 % des porcs élevés en Suisse. De l'avis de la PSA, cela s'explique par le forcing effectué par le commerce de détail au cours de la dernière décennie pour avoir des gammes de produits bons marché, au détriment des produits labellisés de haute qualité, ainsi que par l'insuffisance de la promotion du bien-

être animal par le Conseil fédéral. En Basse-Saxe, bastion allemand de l'élevage du porc, un éleveur de truie perçoit 165 francs par animal pour ne pas parquer des truies allaitantes dans la logette interdite en Suisse. En Suisse, un paysan qui loge ses truies dans une porcherie spacieuse et, en plus de cela, les laisse sortir en plein air ne reçoit que 90 francs! En Suisse, il est interdit de couper les queues des porcelets. En Basse-Saxe, un éleveur de porcs perçoit 18 francs par animal uniquement pour s'en abstenir.

Le Conseil fédéral, à l'instar du commerce de détail, se flatte volontiers de ses actions en matière de protection de l'environnement et du bien-être des animaux, tout en rassurant les consommateurs et les éleveurs déstabilisés par sa prétendue stratégie de qualité. Mais il contrevient lui-même à cette stratégie en imposant l'ouverture des frontières et l'augmentation des importations de denrées alimentaires bon marché, très largement en dessous des normes suisses en matière de protection de l'environnement et des animaux. Malheureusement, ces «fake news» propagées par Berne et par la publicité pour la viande produisent des effets dans la population. Un sondage récent effectué auprès de 1000 citoyens par Demoscope pour le compte de la PSA a révélé que, au bas mot, 39 % estiment que les porcs à l'engrais sont détenus dans des conditions respectueuses des animaux (contre 41 % qui affirmaient le contraire). La principale raison invoquée était à 86 % les dispositions «strictes» en matière de protection des animaux.

À l'instigation de l'Association Suisse des producteurs de porcs, Suisseporcs, la taille maximale de cheptel autorisée en Suisse a été portée il y a

15 ans à 2000 animaux par exploitation. Cela a rendu un mauvais service à la grande majorité des petits producteurs de porcs – une exploitation moyenne n’a que 220 porcs – alors que les grandes exploitations qui produisent à bas coûts exercent toujours une pression concurrentielle sur les petites entreprises, ce qui contraint, ici aussi, de plus en plus de petits éleveurs de porcs à jeter l’éponge. Néanmoins, les différences restent frappantes par rapport à l’UE où il n’y a plus, depuis longtemps, aucun petit éleveur de porcs dans les grands pays producteurs dans lesquels des entreprises industrielles règnent en maître.

## Recours aux antibiotiques

Pionnière, la Suisse a été le deuxième pays après la Suède à interdire dès 1998 l’utilisation de stimulateurs de performance antimicrobiens (SPA). L’UE ne s’est associée à l’interdiction qu’en 2008. En dehors de l’Europe, l’utilisation des SPA est très répandue et légale. On pratique même l’utilisation d’hormones pour augmenter les performances dans l’engraissement du porc dans certains pays comme le Brésil. En abandonnant les SPA en 1998, l’agriculture suisse a permis d’économiser des dizaines de milliers de kilogrammes d’antibiotiques.

La sensibilité croissante de la société s’agissant des germes résistants a incité les paysans suisses également à réduire désormais l’utilisation préventive et thérapeutique des antibiotiques dans l’élevage. La filière porcine a lancé en 2016 le projet «Suis-Sano» qui vise par des mesures ciblées l’amélioration de la santé des animaux et la diminution de la consommation d’antibiotiques. La PSA se félicite de ce projet. Elle est convaincue qu’une meilleure gestion de la santé et de l’hygiène, mais aussi des améliorations des conditions de détention des animaux (plus d’espace, de litière, de sorties et de pâturage ou d’élevage en plein air) ainsi qu’une sélection axée sur la santé et la résistance des animaux plutôt que sur les très hauts rendements peuvent permettre d’améliorer considérablement le bien-être des porcs et de réduire sensiblement le recours aux antibiotiques.

La répartition du travail dans la production de porcelets (RTPP), dans laquelle les exploitations se spécialisent dans la mise bas, l’élevage des porcelets, la détention de truies gestantes ou l’engraissement, est une pratique particulièrement extrême, très encline à recourir massivement aux antibiotiques. Elle entraîne des déplacements très fréquents des truies d’une exploi-

tation à l’autre. Alors qu’en moyenne 18 % des exploitations utilisent des antibiotiques à titre prophylactique chez les porcelets allaités, 42 % des exploitations en RTPP y ont recours, soit plus du double! La PSA désapprouve, par conséquent, la méthode RTPP pour des raisons de santé et de protection des animaux.

Selon des études menées par l’Université de Zurich, une truie mère a été traitée avec des antibiotiques en moyenne 0,9 jour par an. Les antibiotiques sont essentiellement utilisés à des fins prophylactiques et thérapeutiques en cas d’inflammations utérines et/ou mammaires, associées à une diminution de la lactation ainsi qu’à un mauvais état corporel avant la mise bas. Les porcelets sevrés (gorets) ont été traités aux antibiotiques pendant 4,4 jours, du sevrage à la vente, et 86 % des exploitations ont utilisé des antibiotiques à titre prophylactique pour prévenir la diarrhée, fréquemment de la colistine, un antimicrobien de dernier recours. Les porcs à l’engrais ont été traités aux antibiotiques pendant 4,8 jours en moyenne au cours de la période d’engraissement, 37 % des exploitations les utilisant à titre prophylactique.

L’Agence fédérale allemande pour l’évaluation des risques a établi un lien clair entre le nombre de porcs détenus par exploitation et l’apparition de germes multirésistants (SARM). Alors que le SARM était détectable dans 28 % des exploitations comptant moins de 500 porcs, ce pourcentage était de 67 % dans les grandes exploitations comptant plus de 1000 animaux et de 71 % dans les exploitations gigantesques comptant 5000 animaux et plus! En revanche, seulement 13 % des exploitations biologiques présentaient un SARM.



# International

## Détention des animaux et production de viande dans le monde

Alors que la Suisse délocalise de plus en plus sa production alimentaire à l'étranger, elle est devenue proportionnellement l'un des plus grands importateurs mondiaux de produits alimentaires. Contrairement à l'UE, aux États-Unis, au Brésil ou à l'Océanie, elle ne produit pas d'excédents de viande et d'œufs, mais se limite à une production modérée. Près de 100 millions d'animaux meurent chaque année à l'étranger pour notre approvisionnement en fromages, viande et œufs, tendance à la hausse en raison de l'accroissement de la population.

Les Pays-Bas, qui ont une superficie comparable mais sont deux fois plus peuplés que la Suisse, ont un degré d'autosuffisance en œufs de 300 % (CH: 55 %), en volaille de 220 % (CH: 55 %), en viande de porc de 300 % (CH: 95 %) et exportent les 2/3 de leurs produits laitiers (CH: 17 %). Bien entendu, les Pays-Bas doivent importer la majeure partie des aliments concentrés, nettement plus que la Suisse.

La densité d'animaux de rente extrême dans le pays entraîne une surfertilisation des sols et oblige à exporter du lisier, par exemple en Allemagne! Mais ni ces importations élevées d'aliments pour animaux, ni la production très excédentaire, ni la production dévastatrice de lisier ne sont remis en question là-bas. D'ailleurs, en Suisse non plus où l'on importe en grande quantité des œufs et de la volaille des Pays-Bas.

Alors que la Suisse doit importer plus de 100 000 tonnes de viande, l'UE produit, à elle seule, 6,5 millions de tonnes d'excédents. C'est 13 fois plus que la production totale de la Suisse. En 2015, l'UE a bradé 680 000 tonnes de volaille, soit 11 fois plus que la production totale suisse! – à 70 centimes le kilo en Afrique. Le contribuable de l'UE

a compensé la différence au prix payé au producteur, qui est d'environ 2,2 euros/kg, soit environ un milliard d'euros. Dans plusieurs pays africains, la production locale s'est effondrée. L'Afrique du Sud porte maintenant plainte contre l'UE devant l'OMC. Qu'aurait-on pu faire avec ce milliard compensé par les contribuables européens, par exemple pour développer l'élevage de volaille en Afrique, combien d'emplois et de perspectives aurait-on pu créer que les Africains viennent maintenant chercher en Europe? Même constat avec le lait: les excédents de lait de l'UE sont souvent transformés en lait en poudre qui servent ensuite à fabriquer des produits laitiers en Afrique. Ces produits sont moins chers dans les supermarchés africains que les produits laitiers locaux, ce qui ne cesse de réduire les débouchés des producteurs locaux.

### Nombre d'animaux de rente dans le monde

	Milliards	Part CH en %
Bovins	1.0	0.1
Porcs	0.755	0.2
Volaille	20.0	0.03
Total	21.755	0.33
<b>dont</b>		
Chine	5.5	
États-Unis	2.23	
Indonésie	2.0	
Brésil	1.36	
Iran	0.93	
Irak	0.75	
Mexique	0.54	
Russie	0.50	
Pakistan	0.46	
Malaisie	0.34	
Vietnam	0.31	



### Production de viande dans le monde

1960	71 millions de tonnes
1980	180 millions de tonnes
2000	230 millions de tonnes
2010	293 millions de tonnes
2017	322 millions de tonnes*

- \* dont Suisse: 300 000 tonnes de production propre = 1 pour mille
- \* dont 118 millions de tonnes de volaille  
115 millions de tonnes de viande de porc  
70 millions de tonnes de viande bovine  
15 millions de tonnes de viande ovine/caprine  
4 millions de tonnes autres

### Comparaison UE-CH des importations et exportations de viande

	Importations	Exportations
<b>CH</b>	110 000 t*	26 000 t**
	660 millions CHF	57 millions CHF
<b>UE</b>	1.5 million de t***	6.54 millions de t****
	7.84 milliards Euro	

- \* 50 000 t de volaille, 22 000 t de bœuf, 17 000 t d'abats, 7000 t d'agneau, 3000 t de cheval
- \*\* 19 000 t d'abats, 5000 t de porc/lard
- \*\*\* 900 000 t de volaille, surtout Brésil et Thaïlande
- \*\*\*\* 4,1 millions de t de porc (60%), surtout vers l'Asie, surtout la Chine, 1,6 million de t (25%), surtout vers l'Afrique du Sud, les Philippines, Hong Kong

## Production de viande de porc dans le monde entier

La production et la consommation de viande de porc s'élevèrent à environ 115 millions de tonnes dans le monde, dont 12% arrivent sur le marché mondial. Ces 14 millions de tonnes, qui font le tour du monde, représentent 56 fois la production des éleveurs de porc suisses! Les principaux pays producteurs sont la Chine (50 millions de tonnes), les États-Unis (10), l'Allemagne (5,6) et l'Espagne (3,5). À titre de comparaison, la Suisse produit 250 000 tonnes par an.

Le plus grand transformateur de viande de porc est l'ancien groupe américain Smithfield qui a été vendu à la Chine en 2014 et appartient maintenant à WH Group. Son chiffre d'affaires annuel devrait approcher les 13 milliards de dollars. Rien qu'aux États-Unis, Smithfield abat 113 000 porcs par jour. Smithfield exploite également des sites de production en Pologne et en Roumanie et devrait avoir perçu de l'UE 20 millions d'euros de subventions tandis que, dans ces pays, les petits éleveurs traditionnels de porcs et les petits abattoirs décentralisés ont dû mettre la clé sous le paillason.

### Les cinq plus grandes entreprises d'abattage de porcs sont

1. WH Group (Chine, États-Unis, Pologne, Roumanie, Mexique) avec 50 millions de porcs de boucherie
2. Danish Crown (Danemark, Allemagne, Pologne, Suède, Grande-Bretagne) avec 21 millions
3. Tyson Foods (États-Unis) avec 20 millions
4. JBS S.A. (Brésil, États-Unis) avec 19 millions
5. Tönnies (Allemagne, Danemark) avec 17 millions.

Il suffirait aux deux géants de la viande de porc de l'UE, Danish Crown et Tönnies, d'abattre chaque jour ouvrable 30 minutes de plus pour couvrir tous les besoins de la Suisse. C'est pourquoi même si Bell et Micarna sont, vus d'ici, de grandes entreprises d'abattage et de boucherie, elles ne seraient plus guère compétitives sur le marché de la viande en cas d'ouverture des frontières.

Les grands abattoirs industriels à l'étranger abattent jusqu'à 500 porcs à l'heure et par chaîne d'abattage, soit deux fois plus que les chaînes d'abattage suisses. Il n'est plus possible à de telles vitesses de mise à mort de vérifier sérieusement la sécurité de l'étourdissement. Cela signifie qu'éventuellement des centaines de porcs qui n'ont pas été correctement étourdis sont indétectables rapidement et peuvent saigner à mort ou même entrer dans le processus d'abattage alors qu'ils sont conscients!



# Problèmes de protection animale

## Espèce porcine en Suisse

Les porcs sont des animaux qui ont un instinct familial prononcé, en particulier les mères et les filles qui sont très proches l'une de l'autre durant leur vie. Or, depuis une centaine d'années, l'élevage porcin ne tient pratiquement plus compte des caractéristiques sociales de ces animaux. Le concept de stabulation familiale du chercheur comportementaliste zurichois Alex Stolba, datant des années 1980, n'est malheureusement jamais parvenu à s'imposer. Même les exploitations qui pratiquent à la fois l'élevage et l'engraissement, donc qui fonctionnent en circuit, se font de plus en plus rares, bien que la situation soit ici meilleure pour la santé des animaux. Aujourd'hui, la détention des truies qui produisent des porcelets pour l'engraissement ainsi que l'engraissement des porcs se déroulent la plupart du temps dans différentes exploitations spécialisées.

## Porcelets

**Déficits lors de la castration:** selon des études menées par l'Université de Zurich ainsi que d'après les expériences du service de contrôle de la PSA, tous les porcelets castrés ne l'ont pas été dans le respect de la législation sur la protection des animaux qui exige clairement un étourdissement correct et l'élimination de la douleur. Des mesures concrètes s'imposent concernant l'administration correcte de l'analgésique Metacam et l'étourdissement au gaz isoflurane. Lors de l'anesthésie par injection, un étourdissement insuffisant a été constaté chez un tiers des porcelets examinés.

**Sevrage précoce:** dans la nature, les truies et les porcelets restent ensemble pendant des mois. Le lien se distend au fil du temps jusqu'au moment où la mère ne veut plus rien savoir de ses petits juste avant la naissance de la por-

chaîne portée. Dans l'élevage porcin, la séparation est opérée artificiellement et brusquement par l'homme pour des raisons économiques. En Suisse, cela se produit généralement quand les porcelets ont entre quatre et cinq semaines; à l'étranger, parfois dès deux à trois semaines. Le comportement naturel mère-petit est ainsi partiellement empêché. Plus les porcelets sont sevrés tôt, plus leur élevage est compliqué et difficile et plus ils tendent à présenter des troubles du comportement. Les erreurs de détention et d'alimentation peuvent rapidement nuire à la santé, au bien-être et au développement ultérieur.

**Absence de sortie:** seul un porcelet sevré sur vingt a la possibilité de sortir, même si la liberté de mouvement, l'air frais et le soleil leur feraient du bien.

**Mouvement et occupation insuffisants:** la détention de trois porcelets sur un mètre carré est autorisée, mais un renouvellement de la litière pour se coucher ou pour fouir, avoir de l'occupation et mastiquer ne sont pas obligatoires. Plus d'un tiers des porcelets sont encore détenus dans des conditions aussi restrictives. Cette restriction massive de la mobilité et de l'occupation des animaux peut entraîner des troubles du comportement et des blessures.

**Protection contre le froid pour le couchage:** en hiver, les porcelets sevrés peuvent geler lorsqu'ils sont au repos dans des porcheries non isolées, ce dont témoigne le fait que les animaux s'entassent. Ils ont donc besoin d'un nid à porcelets bien couvert de litière et bien protégé.

## Truies

**Besoins thermiques différents et manque de sorties:** tandis que les porcelets nouveau-nés aiment être au

chaud et confortables, les truies allaitantes souffrent des températures élevées, car elles génèrent nettement plus de chaleur corporelle à cause de la lactation. Par conséquent, les besoins de chaleur des truies et de leurs bébés diffèrent presque de 15 degrés. Néanmoins, ils doivent vivre dans la même porcherie. Pour prendre les deux en compte et éviter le stress dû à la chaleur ou au froid, il existe des nids chauffés pour porcelets et des possibilités de sorties en plein air pour la truie. Cela permettrait aussi de garder plus propre le box d'allaitement, car les porcs préfèrent faire leurs déjections à l'extérieur. Or il se trouve que seules 6% des truies allaitantes ont de nos jours la possibilité de sortir.

**Box de couchage et d'affouragement non conforme à la protection des animaux pour truies gestantes:** la logette qui sert simultanément de mangeoire ne peut être qu'insuffisamment couverte de litière et oblige chaque truie à se coucher dans une certaine position à l'étroit. L'espace à l'arrière est trop peu spacieux pour se déplacer librement et les truies n'ont aucune possibilité de sortir à l'extérieur. Les truies ne peuvent pas s'éviter ou se mettre en retrait – p. ex. en cas de combats de hiérarchie. On estime que 10 à 20% des truies gestantes sont encore détenues aujourd'hui dans des conditions contraires à la loi sur la protection des animaux.

**Détention en logette pour des truies vides:** ce type de détention n'est autorisé que brièvement jusqu'à une nouvelle saillie. Il inhibe totalement le comportement normal des animaux, condamnés à manger, rester allongés et debout, pendant cette période. La détention en box individuel ou en groupe représente des alternatives possibles.



**Trop peu de sorties:** un tiers des truies gestantes sont détenues en permanence dans la porcherie et n'ont aucune possibilité de sortir, alors que le mouvement, l'air frais et le soleil sont très importants pour la santé.

**Pas de pâturage:** bien que les truies soient parfaitement capables de manger de l'herbe un peu haute, l'élevage au pâturage est aujourd'hui pratiquement inexistant en Suisse, alors que c'était encore la première option il y a 60 ans. La mise au pâturage régulière présenterait de nombreux avantages aux côtés de la stabulation: liberté de mouvement, base nutritionnelle économique, animaux confiants et tranquilles, fertilité plus élevée, naissances plus faciles, meilleure condition physique, moins de maladies respiratoires. Il est tout à fait possible de mener régulièrement des truies reproductrices au pâturage sans anneau nasal qui fait souffrir l'animal.

**Manque d'équipements adaptés au comportement des porcs:** comme les porcs ne peuvent pas transpirer, ils souffrent des températures élevées en été. La législation sur la protection des animaux exige qu'ils aient des possibilités de se rafraîchir. Les porcs peuvent le faire en se vautrant dans des bauges

quand ils sont détenus en plein air ou sous la douche sur un parcours extérieur. Ils apprennent vite à actionner le bouton-poussoir avec leur groin pour prendre une courte douche. Comme les porcs adultes sont peu souples, ils ont besoin pour leur propreté de pouvoir se gratter le dos, les flancs et l'arrière-train. À l'exception de la détention en plein air, pratiquement toutes les autres formes de détention ne permettent pas de satisfaire l'un des besoins les plus essentiels des porcs qui consiste à fouir. L'installation d'un espace pour fouir y remédie.

**Grandes portées et courte durée d'utilisation due à un élevage axé sur le très haut rendement:** l'accouplement avec des verrats très prolifiques se traduit par un plus grand nombre de porcelets par portée, parfois plus que le nombre de mamelles disponibles. La nature a fait en sorte que rapidement après la naissance, les porcelets se répartissent les mamelles et chaque porcelet a son propre «téton». De si grandes portées signifient plus d'animaux chétifs et la nécessité pour l'éleveur de chercher des nourrices pour les porcelets surnuméraires, ce qui a un surcoût important, ou de les élever complètement artificiellement et sans mère. Aujourd'hui, les truies donnent

naissance à 2 porcelets de plus qu'il y a 25 ans, mais au bout de quatre semaines cet avantage se réduit à un seul porcelet. Cela signifie en même temps que de plus en plus de porcelets sont chétifs et meurent dans la souffrance. Les truies allaitantes sont très sollicitées par les nombreux porcelets et il n'est presque plus possible de les nourrir pour fournir le rendement attendu. Immédiatement après le sevrage des porcelets, elles redeviennent gestantes, ce qui requiert de leur corps de fournir constamment d'énormes performances de reproduction et de lactation. Cela se fait au détriment des animaux. La plupart des truies, complètement émaciées et taries, sont emmenées à l'abattage après cinq portées. Elles sont alors âgées d'à peine 3 ans, ce qui est encore jeune pour un porc. Cette «mentalité du gaspillage» entraîne un taux élevé d'élevage de jeunes truies, ce qui limite la marge de manœuvre économique des paysans.

**Transport excessif:** alors qu'il était jadis d'usage qu'un paysan ait des truies et qu'il engraisse leurs petits, la branche se spécialise depuis plus de trente ans dans des éleveurs qui produisent des porcelets avec des truies et dans des engraisseurs qui les achètent et les engraisent. Depuis une quinzaine d'années, il existe une méthode encore plus spécialisée, appelée «répartition du travail dans la production de porcelets». La filière de l'élevage de porcs se subdivise entre un paysan qui se charge de l'activité de mise bas, un autre qui s'occupe de la saillie des truies par un verrot ou de l'insémination artificielle, un troisième qui détient les truies gestantes et un quatrième qui élève des porcelets sevrés. Cela induit des déplacements bien plus fréquents des truies et des porcelets. Le transport systématique des truies en fin de gestation est particulièrement problématique du point de vue de la protection des animaux.

## Porcs à l'engrais

**Qualité insuffisante de la couche:** les sols en béton dur et perforé sont également autorisés en lieu et place de la litière ou d'autres matériaux appropriés. Ces conditions ne répondent absolument pas aux besoins des porcs – qui se construisent des nids pour dormir avec de la paille. Les sols se salissent rapidement, deviennent glissants et provoquent fréquemment chez les porcs des meurtrissures et des écorchures. Près de 40 % des animaux d'engraissement sont actuellement privés d'une couche conforme à leurs besoins.

**Pratiquement aucune liberté de mouvement:** pour les porcs à l'engrais pesant jusqu'à 105 kg, la loi ne prescrit que 0,9 m<sup>2</sup>, ce qui signifie que sur la surface d'une place de parking moyenne on peut légalement engraisser dix porcs. Cet espace est juste suffisant pour se tenir couché, mais pas pour une mobilité adaptée à l'espèce. Néanmoins, près de 40 % des porcs sont engraisés dans un espace aussi restreint.

**Absence de parcours extérieur:** 40 % des porcs à l'engrais ne quittent la porcherie que le jour de leur abattage. Le reste du temps, ils sont détenus sans accès à l'extérieur dans des box étroits et nus.

**Castration:** depuis le 1er janvier 2010, la castration des porcelets mâles ne peut être pratiquée qu'avec élimination de la douleur – une exception mondiale jusqu'à présent. Il serait encore préférable de ne pas castrer les porcelets et de pratiquer l'engraissement de jeunes verrats.

**Croissance rapide:** pour des raisons économiques de production de viande de porc moins chère, l'élevage cherche à obtenir des animaux à croissance toujours plus rapide et produisant plus de masse musculaire. Pendant l'engraissement, les porcs prennent en moyenne 1 kg par jour.

Cela comporte le risque que les os, les articulations et les tendons soient trop sollicités, ce qui s'avère très douloureux pour les animaux. En conséquence, ces animaux bougent peu et ne peuvent même plus vraiment tirer parti de conditions de détention respectueuses de l'animal, avec parcours extérieur ou en plein air. En cas d'accouplement avec des lignées d'élevage étrangères à croissance très rapide, on constate des défauts de la qualité de la viande de jambon, similaires à l'ancien syndrome PSE («pale, soft, exudative: viande aqueuse»). Si la proportion de morceaux de viande nobles et la croissance quotidienne continuent d'augmenter, il existe un risque que la qualité de la viande soit insatisfaisante (molle et aqueuse) comme c'était le cas dans les années 1980. En outre, les prises de poids extrêmement élevées, comme pour les volailles à l'engrais, se répercutent sur les jeunes os et articulations, de sorte que les porcs à l'engrais «très poussés» ont du mal à marcher, souffrent et cherchent souvent un soulagement en s'asseyant comme un chien sur leur arrière-train.

**Limite atteinte de la taille de la porcherie:** la Confédération autorise aujourd'hui la construction de porcheries d'engraissement pouvant accueillir jusqu'à 2000 animaux, et même plus grandes avec une dérogation. Des études scientifiques montrent que les grandes exploitations comptant 2000 porcs et plus présentent davantage de problèmes de santé et un recours accru aux antibiotiques. En cas d'épidémie, il faut éliminer un très grand nombre d'animaux («risque de concentration»). Le bien-être animal dépend aussi de la taille du cheptel. Chez les porcs, comme pour toutes les autres catégories d'animaux, le suivi par animal diminue rapidement lorsque la taille augmente. Généralement, les éleveurs n'agissent pas ainsi dans leur intérêt, car les soins, la surveillance et la relation homme-animal consti-

tuent, conjointement au mode de détention, les facteurs décisifs à la fois pour le bien-être des animaux et pour la rentabilité économique.

Comme les émissions et les odeurs augmentent avec le nombre d'animaux, les grandes exploitations ont tendance à adopter des conditions de détention peu naturelles dans des porcheries couvertes et fermées, sans parcours extérieur. Le fait qu'un éleveur parle à ses animaux, la manière dont il le fait et les réactions de ceux-ci donnent souvent aux personnes extérieures beaucoup d'informations sur la qualité de leur détention. Lorsque le contact est bon, les animaux sont généralement plus calmes, plus détendus et plus confiants. L'observation attentive et les soins font partie des facteurs sanitaires et économiques clés de l'élevage – mais ce sont aussi les plus sous-estimés!

**Transport et mise à mort:** la majorité des porcs de boucherie peuvent bénéficier de la durée légale maximale de six heures de transport. Toutefois, le service de contrôle de la PSA doit régulièrement déplorer des véhicules surchargés ou des équipements inadéquats. Lorsque les porcs sont trop à l'étroit dans le véhicule, ils atteignent rapidement leur seuil de tolérance à la chaleur dans le camion, ce qui peut entraîner des morts par hyperthermie. Dans les abattoirs, des systèmes d'étourdissement électriques et au gaz mal réglés ou mal utilisés peuvent être à l'origine d'un problème de protection des animaux. La phase initiale de l'étourdissement au CO<sub>2</sub> est aussi controversée, les porcs ayant une grande aversion envers ce gaz. Constater sérieusement le bon étourdissement des porcs de boucherie à des fréquences d'abattage de 200 à 300 animaux par heure est extrêmement exigeant.

## Comportement des porcs

Dans chaque cochon domestique sommeille un sanglier. Ce qui peut paraître à première vue surprenant a été découvert dans les années 80 par des scientifiques européens, dont le chercheur comportementaliste zurichois trop tôt disparu, Alex Stolba. Ni la détention séculaire par l'homme, ni l'élevage extrême axé sur le rendement des temps modernes n'ont induit de changements fondamentaux dans leur comportement. C'est ce qu'ont démontré de nombreuses années d'études sur des groupes de porcs domestiques relâchés dans la nature en Écosse et en Suède.

Comme tous nos animaux de rente, les porcs sont des êtres sociaux qui vivent en groupes familiaux, qui établissent et entretiennent des relations stables et durables entre eux. Les porcs sont des animaux actifs, qui aiment bouger, passent beaucoup de temps à l'extérieur à parcourir le terrain et, en quelque sorte, à le labourer pour trouver des friandises. Les porcs sont en effet programmés, et très motivés, pour chercher pendant plusieurs heures leur nourriture et la préparer (fouir, mastiquer!), en dépit des rations alimentaires aujourd'hui très élaborées et adaptées à leurs besoins.



Dans la nature, les cochons mangent à une distance respectueuse les uns des autres. En porcherie, lorsque cette distance n'est pas respectée sur l'aire d'alimentation, cela peut provoquer des affrontements agressifs. Par conséquent, il est important de disposer de suffisamment de longues auges, de séparer les animaux par des écrans ou d'avoir pour les truies des mangeoires individuelles. Les distributeurs automatiques de nourriture dans lesquels les porcs peuvent se servir pendant la journée améliorent également le «confort alimentaire». Il est également très important que les grands porcs comme les petits puissent «s'occuper» avec du foin grossier ou d'autres matériaux appropriés pendant la journée. S'ils ne peuvent pas exprimer cet instinct d'activité, ils dirigent alors souvent leur attention vers les autres porcs et peuvent manifester des troubles du comportement (morsures de la queue et des oreilles, voire cannibalisme).

Les porcs cherchent des endroits spéciaux pour se reposer la nuit et «construisent» des nids pour dormir. Contrairement aux bovins qui sont très actifs et s'alimentent de temps à autre pendant la nuit, les porcs, comme les volailles, dorment la nuit, mais souvent plus longuement. Une aire de repos recouverte de litière est «incontournable» pour les porcs. Quand il fait froid, l'épaisseur de la litière doit être nettement plus importante qu'en été. Pourtant, l'Ordonnance sur la protection des animaux ne prescrit explicitement de la litière que pour les truies gestantes et allaitantes.

L'avantage d'aires de repos recouvertes de litière, y compris pour les porcs à l'engrais, réside, outre dans le comportement des animaux, dans la possibilité de construire des bâtiments plus simples et moins coûteux (porcherie à climat extérieur, ventilation naturelle). À condition d'avoir une porcherie bien conçue pour eux et des possibilités de se rafraîchir en été, les porcs

maintiennent leurs litières, leur nid de couchage, propres.

Les truies en fin de gestation se séparent du troupeau quelques jours avant la naissance et construisent dans la nature une niche de touffes d'herbes, de brindilles et de feuilles dans un endroit protégé. C'est là qu'elles mettent leurs porcelets au monde. Avant que la truie ne laisse téter ses porcelets, elle les regroupe d'un côté, puis se couche avec précaution. Si une truie a trop peu d'espace dans son box de mise bas ou si elle est physiquement affaiblie, elle peut écraser des porcelets. La détention en logette des truies gestantes et allaitantes, qui était autrefois très répandue, rend impossible toutes ces activités innées. Cela se traduit par une mise bas nettement plus longue et plus compliquée ainsi que par de graves troubles du comportement. Dans les box de mise bas en logette, il y avait aussi plus d'inflammations mammaires. Le Conseil fédéral a décidé d'interdire la détention en logette dans le secteur de mise bas à partir du 1er juillet 2007, au vu des résultats d'études comparatives menées sur de nombreuses années portant sur les logettes restrictives et les box de mise bas non-restrictifs. Cela tient aussi au fait que le nombre de porcelets sevrés par truie, même avec une mise bas naturelle, sans logette, n'est en moyenne nullement inférieur. Une immobilisation n'est légale que pendant la phase de mise bas et seulement dans des cas particuliers.

Les chercheurs et les entreprises de construction de stabulations ont commencé à développer des alternatives il y a déjà 20 ans. Le box Schmid, du nom de son inventeur, a été le premier à arriver sur le marché au début des années 90. Du point de vue de la production et de la protection des animaux, ce box mérite aujourd'hui encore d'être qualifié de performance mondiale, surtout lorsqu'il est associé à un parcours extérieur. À l'heure actuelle, l'éleveur de porcs peut choisir

parmi toute une gamme d'autres box de mise bas respectueux des animaux qui ont fait leurs preuves dans la pratique. Bien que la plupart des entreprises de construction de porcheries travaillent sérieusement, cela vaut la peine, comme pour toute construction de stabulation, d'aller voir personnellement les stabulations de collègues qui utilisent le système envisagé. Le système d'allaitement en groupe, quant à lui, ne s'est pas imposé. Pour gagner de la place et réduire le nombre de box d'allaitement individuels onéreux, on laisse les truies mettre bas en box individuel avant de les transférer avec tous leurs porcelets, tout juste après deux semaines, dans un box collectif, généralement avec trois autres truies et leur progéniture.

La détention individuelle des truies taries en logettes était la forme de stabulation choisie en Suisse et à l'étranger depuis les années 1960. Or elle n'est pas respectueuse des animaux, car elle empêche complètement des comportements naturels comme la liberté de mouvement ou la vie sociale. Les logettes obligent également les porcs à agir contre leur nature, c.-à-d. à n'avoir qu'un même endroit pour se coucher et faire leurs déjections. Normalement, les porcs séparent systématiquement ces deux endroits. Pour leur odorat extrêmement développé, le fait d'être en permanence sur leurs propres excréments les fait souffrir. Dans des conditions aussi restrictives, rien d'étonnant à ce qu'apparaissent fréquemment des troubles du comportement (mordillement des barreaux, aspiration d'air ou position en chien assis). L'arrière-main des truies se salit plus tôt. L'action mécanique des barreaux de la logette provoque souvent des callosités et des lésions. En règle générale, la condition physique de l'animal en souffre et les animaux sont sujets à des dommages des membres.

Le Conseil fédéral a réagi à ce bilan négatif. Après la suppression de la stabulation entravée des truies en 2002, la



détention des truies taries en logettes a également été interdite à partir de 2007. Depuis cette date, les truies ne peuvent être détenues en logettes que pendant la période de saillie et, au maximum, pendant dix jours. Pendant le reste de la gestation, elles doivent être détenues en groupes.

Le marché propose aux éleveurs de truies une gamme complète de systèmes de stabulation en groupe respectueux des animaux et qui ont fait leurs preuves. Cela va des box à deux ou trois compartiments, pour des groupes de 4 à 8 truies en général, en passant par la stabulation en grand groupe équipée d'un système d'alimentation par transpondeur sophistiqué jusqu'à la détention en plein air toute l'année dans des cabanes. Tous les systèmes ont des avantages et des inconvénients. Néanmoins, des systèmes mixtes de box de repos et d'alimentation sont généralement à proscrire pour des raisons de protection des animaux, car ils offrent tout simplement trop peu d'espace et de qualité aux animaux. Pour le bien-être des animaux, il est important que la couche de repos soit sèche, abritée des courants d'air, couverte de litière et qu'elle dispose d'une quantité suffisante de matières à manipuler. Les sorties en plein air ne doivent pas manquer non plus. Car comme le dit si bien le vieil adage: «là où le soleil n'entre pas, le vétérinaire vient souvent». Qui

plus est, les animaux maintiennent généralement plus propres les box avec parcours extérieur.

Les porcs ont un corps compact qui ne leur permet pas de se nettoyer comme le font les bovins (en se léchant avec la langue, en se grattant avec les cornes). Les porcs ne se nettoient pas et ne se soignent pas non plus les uns les autres. Pour cette raison, ils ont besoin de possibilités de se frotter et de se gratter.

Des emplacements à l'ombre sont aussi importants, car la peau des porcs ressemble à la peau claire des humains et est donc sujette aux coups de soleil douloureux. Les porcs ne peuvent pas transpirer. Ils ont, par conséquent, besoin de possibilités de se rafraîchir appropriées, que ce soit des douches ou des bauges. Même un tuyau ordinaire fait l'affaire pour les asperger quand les températures sont supérieures à partir de 25 degrés. Par contre, les porcs sont moins gênés par le froid tant que leur couche est sèche et couverte d'une bonne litière. Ils adaptent aussi leur comportement à leur convenance: allongés en rang d'oignons les uns près des autres ou chacun dans son coin. S'ils sont entassés dans leur nid, cela indique en revanche que les mécanismes d'adaptation de l'animal sont trop sollicités et que l'éleveur doit faire quelque chose contre le froid dans l'aire de repos.



## Élevage conventionnel et labellisé

Si les porcs pouvaient choisir, ils mèneraient, en dépit de tous les aléas et dangers, une vie libre dans des structures semi-forestières, comme leurs parents sauvages. Malheureusement, la quantité d'animaux requise aujourd'hui par notre consommation ne permet en aucun cas de les détenir en plein air. Les surfaces nécessaires dépasseraient la totalité des terres arables disponibles en Suisse. Mais alors dans quelles conditions détenir les cochons dans notre pays?

Aujourd'hui, les consommatrices et les consommateurs suisses ont souvent une image idéalisée et passéiste de l'agriculture. Toutefois, leur vision n'est généralement pas si éloignée des conditions qui seraient réellement les mieux adaptées aux besoins des espèces. Nombre de gens ont, néanmoins, une connaissance insuffisante des conditions réelles qui règnent dans nos porcheries. La publicité faite par certaines entreprises et organisations du secteur suggère aussi que la qualité des conditions de détention des animaux de rente en Suisse est généralement très élevée. Des images d'animaux au bon air, même dans les pâturages et détenus dans des bâtiments adaptés à leurs besoins font tout sim-

plement, et sans distinction de la forme de production, la publicité pour de la viande d'origine suisse. En conséquence, de nombreux citoyens associent des indications de provenance, telles que Suisse Garantie, à des labels d'élevage respectueux des animaux et estiment qu'ils sont à peu près équivalents en Suisse.

Le mécontentement est d'autant plus vif lorsque l'on voit ensuite apparaître des images qui montrent des formes de détention encore autorisées par la loi, voire qui font état de conditions qui ne répondent même pas aux exigences minimales légales. En effet, même si la protection des animaux est, à bien des égards, bien plus avancée en Suisse qu'à l'étranger, la détention des animaux de rente destinés à la production de viande laisse encore beaucoup à désirer. Les exigences minimales de la législation suisse en matière de protection des animaux continuent d'autoriser, dans de nombreux domaines, des formes de détention qui sollicitent beaucoup trop les capacités d'adaptation des animaux et se contentent de définir le seuil de cruauté envers les animaux punissable par le droit public, et non des conditions de détention appropriées à l'espèce. C'est, malheureusement, aussi le cas des dispositions légales relatives à l'élevage de porcs.

Face à cela, quelques bons programmes de labellisation suisses veillent à faire la part belle à des formes de détention acceptables en termes de protection des animaux. Mais ils doivent réussir à s'imposer jour après jour sur le marché et servir, à leurs dépens, de tremplin à des produits qui ne respectent même pas dans les grandes lignes des dispositions rigoureuses de protection des animaux énoncées dans les programmes de labellisation. La PSA soutient de tels programmes de labellisation qui certes, sont aussi très loin de ce qui serait l'habitat idéal pour des truies, mais offrent néanmoins aux animaux un environnement dont ils peuvent largement s'accommoder et impliquent pour les éleveurs une quantité de travail raisonnable et des coûts supportables. Donc pas de conditions «paradisiales», mais une solution pragmatique praticable non seulement pour quelques exploitations et peu d'animaux, mais en principe pour une grande partie des éleveurs de porcs au profit de nombreux animaux.

Les directives pragmatiques de ces labels ne sont pas élaborées de manière arbitraire. Toute une série d'études éthologiques ainsi que des expériences pratiques réalisées au cours des 40 dernières années ont permis

de savoir parfaitement où se situent les limites de l'adaptabilité de ces animaux intelligents. Ainsi, par exemple, on a pu établir dans le cadre d'essais en réduisant progressivement l'espace de vie ou en supprimant et en ajoutant divers éléments d'aménagement jusqu'à quel point les animaux présentent encore une large gamme de caractéristiques comportementales importantes et à quel stade ils ne sont plus en mesure de le faire. L'exemple simple des box de mise bas sans immobilisation, c.-à-d. sans confiner la truie au moment la mise bas et pendant la période d'allaitement ultérieure avec ses porcelets, l'illustre parfaitement. On a constaté que le nombre de porcelets écrasés par la mère ne varie pas si la truie dispose d'une surface plus ou moins illimitée ou si l'aire de mise bas est réduite à une superficie de 6,5 m<sup>2</sup> à 7,5 m<sup>2</sup>. En revanche, si l'on descend en dessous de 6 m<sup>2</sup>, le nombre de porcelets écrasés augmente très rapidement. Lorsque la surface est inférieure à 6 m<sup>2</sup>, la truie ne parvient plus à grouper ses porcelets et à se laisser tomber sur le côté sans enterrer des porcelets sous elle. Tous les meilleurs labels d'élevage exigent pour cette raison des box de mise bas d'au moins 6,5 m<sup>2</sup>. La limite légale pour les nouvelles porcheries à partir de 2005 est de 5,5 m<sup>2</sup>. Dans les

anciennes stabulations, leur superficie peut être de 4,5 m<sup>2</sup> ou inférieure.

Il en va de même pour les porcs à l'engrais. Les animaux pesant jusqu'à 110 kg disposent dans une porcherie labellisée d'une aire de repos de 0,6 m<sup>2</sup> avec litière. Cette taille est suffisante pour permettre à tous les porcs de s'allonger en même temps. La paille sert de matériau de construction pour le nid et remplace partiellement la possibilité de fouir et de mastiquer qu'ils auraient dans la nature. À cela vient s'ajouter environ 1 m<sup>2</sup> ou plus, avec des équipements d'alimentation et un parcours extérieur, ce qui offre aux animaux une séparation entre l'aire de repos et l'aire d'alimentation ainsi que davantage de stimuli sensoriels et climatiques. Cela n'est pas comparable à une détention en plein air ou au pâturage qui offre aux animaux un environnement nettement plus diversifié. Mais c'est néanmoins une solution qui n'amène pratiquement pas à observer de troubles du comportement dans de telles porcheries.

La situation est tout à fait autre dans les porcheries classiques où la surface totale est de seulement 0,9 m<sup>2</sup> et qui sont dépourvues de litière. Les porcs s'y trouvent contraints, par manque d'espace, de faire leurs déjections sur leur «aire de repos». Les troubles du

comportement tels que les morsures de la queue sont chose courante dans de tels systèmes, notamment parce que les porcs sont presque totalement dépourvus de possibilités d'occupation adaptées dans ces porcheries. Les moyens mis en œuvre dans ces exploitations pour essayer de satisfaire la nécessité d'occupation prescrite par la loi sont totalement insuffisants.

## Contrôles et surcoûts de l'élevage labellisé

La PSA estime que des contrôles crédibles, indépendants et rigoureux, effectués sans préavis, à des intervalles pas trop espacés et par des experts spécialisés en élevage, sont absolument indispensables pour garantir la mise en œuvre de directives. Les consommatrices et les consommateurs s'attendent au respect non seulement sur le papier, mais aussi dans la porcherie, du produit qui leur est vendu.

Dans la production labellisée, les contrôles qui répondent au moins aux exigences ci-dessus sont depuis longtemps la norme. Certains labels appliquent ces principes de manière très rigoureuse en tenant absolument à des contrôles annuels, toujours inopinés. D'un autre côté, les élevages dont les produits ne portent que la mention Suisse Garantie ne sont soumis à aucun contrôle particulier. Les contrôles des offices vétérinaires cantonaux sont effectués en fonction de l'office vétérinaire compétent et de ses ressources humaines et ne concernent, bien entendu, que les exigences légales minimales et peuvent parfois se faire attendre pendant des années.

Il ne faut pas oublier dans tout cela qu'une détention telle que la pratique la production labellisée apporte non seulement des améliorations significatives aux conditions de vie des animaux, mais donne également aux détenteurs des animaux plus de travail et leur coûte plus cher.

Le temps de travail pour la litière et l'enlèvement du fumier augmente,

### Comparaison des exigences de surface et des paramètres comportementaux simplifiés pour l'engraissement des porcs

	Label (SST et m <sup>2</sup> /SRPA rempli) *	AQ / Suisse Garantie	UE
Espace	1.55 m <sup>2</sup>	0.9 m <sup>2</sup>	0.65 m <sup>2</sup>
Couche avec litière	Oui	Non	Non
Parcours extérieur	Oui	Non	Non
Castration seulement avec élimination de la douleur	Oui	Oui	Non
Construction de nid avec un matériau déformable	Oui	Non	Non
Séparation aire de repos et de déjections	Oui	Non	Non
Recherche de nourriture, fouissage	Oui	Non	Non
Différents stimuli climatiques	Oui	Non	Non

\* Certains labels vont au-delà de ces conditions minimales

les coûts de la litière ne sont pas non plus négligeables, les aliments sont plus onéreux et la construction des bâtiments coûte plus cher, car il faut plus d'espace. Pour ces coûts supplémentaires, les consommatrices et les consommateurs doivent être prêts à payer plus.

### Place des formes d'élevage conventionnel et respectueux des animaux

En raison de la grande importance que revêt la protection des animaux de rente auprès de nombreux consommateurs, la part de l'élevage labellisé est élevée par rapport à d'autres pays. Néanmoins, il est loin d'être la norme en Suisse.

Chez les porcs, environ la moitié des animaux est détenue dans des conditions plus strictes que les exigences minimales légales. Ils répondent aux normes SST/SRPA et parfois même aux exigences encore plus strictes des labels.

La PSA a publié un classement des détaillants en 2016 selon lequel la part des ventes de viande de porc labellisée était la suivante: Coop: 66%, Migros: 57%, Volg: 65%, Manor: 80%, Spar: 10%, Lidl: 20%, Aldi: 10%, Denner: 0%. Toutefois, les ventes de viande de porc labellisée stagnent chez les grands distributeurs. Mais on constate depuis une légère évolution chez les «plus petits». Denner vend notamment du porc labellisé IP-Suisse de-

puis 2017, aux côtés des provenances conventionnelles. Spar et son fournisseur de la restauration TopCC développent la part des porcs d'alpage et, depuis 2018, celle des porcs élevés en plein air. Lidl a lancé en 2018 son propre label de viande de porc.

Pour la PSA, une chose est claire: si le consommateur souhaite acheter des produits à base de viande, sans pour autant jeter par-dessus bord toutes les considérations éthiques, la seule véritable alternative consiste à acheter de la viande labellisée d'origine suisse.

## Les labels contrôlés de manière indépendante et inopinée par le service de contrôle de la PSA

	<p>(Coop) Œufs et viande suisses provenant d'une détention respectueuse des animaux, avec sorties régulières ★★★</p>		<p>Production biodynamique selon les directives de Bio Suisse; sorties journalières ★★★</p>
	<p>Viande et œufs suisses issus d'un élevage biologique et respectueux des animaux, avec sorties et pâturage fréquentes ★★★</p>		<p>(Migros + IP-Suisse) Production Suisse intégrée; l'élevage respectueux des animaux avec sorties journalières ★★★</p>
	<p>Nettement plus stricte que les exigences légales, toute l'exploitation est biologique ★★★</p>		<p>(Migros) Viande de bœuf issue d'un élevage respectueux des animaux avec pâturage et sorties ★★★</p>
	<p>(Migros) Viande de bœuf biologique suisse, selon directives de Bio Suisse et, de surcroît, pâturage fréquent et sorties tout au long de l'année ★★★</p>		<p>Viande de veau et de bœuf suisse, issue d'un élevage sous la mère, en groupes, avec sorties journalières ★★★</p>
	<p>(Coop) Détention animale et production selon directives de Bio Suisse, nettement plus strictes que les exigences légales, respectueuses des animaux, avec sorties régulières ★★★</p>		<p>Porc suisse issue d'une détention en plein air respectueuse des animaux, dans les pâturages et les terres arables ★★★</p>
	<p>(Lidl) Porcs suisses issus d'un élevage en groupe, respectueux des animaux, avec sorties régulières en plein air ★★★</p>		<p>Porc suisse provenant de porcs élevés en alpage, avec détention en groupe respectueuse des animaux et parcours en plein air permanents et non pavés ★★★</p>
<p>★★★ Contrôles réguliers et inopinés de l'ensemble de la chaîne de la production, autrement dit des fermes, des transports et des abattoirs, par des spécialistes du Service de contrôle PSA</p>		<p>★★ Contrôles réguliers et inopinés de protection des animaux pour les transports et les abattoirs, par des spécialistes du Service de contrôle PSA</p>	



## Préoccupations, demandes

Si nous exploitons des animaux et les tuons systématiquement pour notre alimentation, nous avons le devoir et la responsabilité de leur permettre au moins de mener une vie adaptée à leur espèce! Et cela ne concerne pas seulement les paysans, mais la société dans son ensemble.

### Paysans

Partant du fait que les éleveurs sont au début de la chaîne et au contact quotidien des animaux, les éleveurs de porcs, leurs organisations devraient se positionner clairement du côté de la protection des animaux, dans l'idéal en reprenant les grandes orientations des programmes SST et SRPA. Au lieu d'appuyer sur le frein en interne, puis de devoir se conformer, en maugréant, aux exigences relatives à la protection animale des acheteurs, ils devraient prendre les devants et proclamer des objectifs progressistes et des mesures réalisables en la matière, puis indiquer ce dont ils ont besoin pour les mettre en œuvre. Les paysans deviendraient ainsi des ambassadeurs crédibles de la protection animale et pourraient revendiquer, à juste titre, des prix décents pour les producteurs.

### Recherche

Des décisions politiques et économiques qui affectent l'avenir de l'élevage sont prises en permanence – alors que les conséquences pour les principaux concernés, les animaux, font rarement l'objet de discussions. Alors que la Confédération, les associations et les milieux économiques dépensent quelque 200 millions de francs pour promouvoir la consommation de viande, de lait et d'œufs, le budget de la recherche en matière de protection des animaux de rente est extrêmement bas en Suisse. Or, une foule de questions concrètes importantes concernant les pratiques de l'élevage paysan, mais aussi les transporteurs, les exploitants d'abattoirs, les vétérinaires et les conseillers, les agronomes ne sont pas clarifiées; sans parler de la recherche systématique sur la protection des animaux de rente. C'est incompréhensible avec 60 millions d'animaux abattus chaque année et le fait que, par exemple, dans les années 1980 et 1990, l'EPFZ était encore pionnière de la recherche appliquée en matière de protection des animaux.

### Sujets possibles de recherche sur les porcs

- «Occupation» adaptée aux porcs: aires pour fouir, vérification des «possibilités d'occupation» problématiques utilisées aujourd'hui, fréquence et lutte contre les morsures de la queue
- Maintien de la propreté des aires de repos couvertes de litière (SST/SRPA)
- Possibilités de se rafraîchir conformes aux pratiques
- Perfectionnement des box de mise bas respectueux des animaux (ameublement, sorties (SST, SRPA))
- Élevage en plein air des porcelets sevrés, des gorettes (SRPA)
- Perfectionnement du concept de stabulation Stolba, élevage de porcelets sous la mère
- Perfectionnement de l'élevage de porcs en plein air
- Interventions: conséquences et suppression du limage des dents (morsure de la queue, problèmes de santé), sécurité insuffisante de l'étourdissement lors de la castration des porcelets
- Engraissement de jeunes verrats (en groupes du même sexe)

Il faut également prendre des mesures pour mettre au point des alternatives au CO<sub>2</sub> resp. en général pour le perfectionnement des installations d'étourdissement au gaz dans les abattoirs de porcs, ainsi que pour l'électronarcose souvent catastrophique dans la pratique.

En plus de la protection des animaux de rente, la recherche en agronomie devrait également se préoccuper des conséquences du recul de la consommation de produits d'origine animale, notamment de viande. Le développement permanent de substituts de viande destinés aux flexitariens, végétariens et véganes devrait encore accélérer cette tendance. Ce n'est pas pour rien que les transformateurs de viande suisses et étrangers se constituent une deuxième source de revenus avec la production et la commercialisation de produits végétariens et véganes. L'élevage en Suisse ne va pas continuer à se développer, mais aura tendance à décliner. Les premiers concernés seront les petites et moyennes exploitations, souhaitables du point de vue social, qui dépendent aujourd'hui fortement de l'élevage, y compris de son développement interne. Il serait important de pouvoir leur proposer pour la prochaine génération d'autres options de production attractives et faisant l'objet d'une demande.

### **Commerce de détail et restauration ainsi que transporteurs et abattoirs**

Tandis que les paysans suisses doivent se mesurer quotidiennement à des attentes élevées en matière de protection des animaux de rente émanant de la société, pratiquement personne ne s'émeut quand détaillants et restaurateurs avancent l'argument de la liberté de choix des consommateurs en matière de protection des animaux, de l'environnement et des consommateurs à propos d'importations à bas prix discutables, qui leur permettent de gagner beaucoup d'argent. Le lien entre les prix bas à la production et le bien-être animal est rarement un sujet. Très peu de personnes savent probablement aujourd'hui la faible part que touchent les paysans sur le franc que paie le consommateur. La pression exercée sur les prix est pourtant la voie toute tracée à l'élevage industriel et à des normes insuffisantes en matière de protection des animaux, comme le montre un coup d'œil à l'étranger. Le fait qu'aujourd'hui, 40% de la viande soient bradées en promotion en dit aussi long.

Qui plus est, les responsables du commerce de détail et de la restauration se font applaudir à la moindre action en faveur du bien-être animal. Mais à l'avenir, la PSA souhaiterait plus de concret que de belles paroles.

L'élevage de porcs respectueux des animaux et les produits provenant d'élevage en plein air et en libre parcours doivent devenir la norme. Il est inconvenant de gagner de l'argent avec de la viande de porc produite dans de mauvaises conditions d'élevage, voire en maltraitant les animaux.

Il faut minimiser les transports de porcs, encourager les exploitations de reproduction et d'engraissement qui fonctionnent en circuit fermé. Il faut systématiquement contrôler le bon fonctionnement des installations d'étourdissement électrique et au gaz ainsi que le bon étourdissement de tous les animaux avant la saignée.

Les exigences en matière de protection des animaux doivent être les mêmes pour la viande de porc importée que pour celle d'origine suisse.

### **ONG et protection des consommateurs**

Les efforts déployés par les ONG sur le marché sont souvent ingrats: l'investissement est lourd et il faut avoir de bonnes connaissances techniques, comprendre les liens économiques, travailler dans les coulisses avec peu d'intérêt des médias, se voir reprocher des connivences avec les milieux économiques. En outre, il est nécessaire de bien comprendre qu'une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux n'implique pas exclusivement la responsabilité des paysans, mais de toute la société. Cela est doublement difficile à une époque moralisatrice qui ne fait pas dans la nuance, où l'on aime bien montrer l'autre du doigt, tout en se campant confortablement dans le rôle de victime.

On est aujourd'hui convaincu, jusque dans les organisations de protection des consommateurs, qu'un consommateur sur trois est très soucieux des prix et, par conséquent, n'est pas sensible aux labels, à l'écologie, au bien-être animal. À ceux-là viennent s'ajouter, dans le cas de la viande, environ 10% de végétariens et véganes qui n'ont pas de demandes. Le sec-



teur de la restauration qui représente 50% du volume des ventes de viande est également peu soucieux de la qualité. En conséquence, les labels écologiques et de bien-être animal se disputent une part de marché comprise au maximum, selon les produits, entre 20 et 40% de la consommation totale. Pour les entreprises, ce n'est pas un problème car elles font de l'argent avec tout. Pour ceux d'entre nous qui sont soucieux de l'environnement et des animaux et qui défendent par conviction la stratégie de la qualité, cela se traduit selon la personnalité de chacun par une énorme frustration ou un défi de taille à relever.

Si tous les paysans suisses travaillaient de manière écologique et respectueuse des animaux et étaient censés gagner ainsi de l'argent, les ONG, y compris la protection des consommateurs, auraient du pain sur la planche. Il serait nécessaire de poursuivre résolument l'objectif d'une agriculture productive, mais respectueuse de l'environnement et des animaux à grande échelle, et de ne pas se satisfaire de l'immense réservoir de consommateurs largués et sur lesquels on a fait une croix, qui n'attendent que des importations à bas coûts conformément à l'interprétation défaitiste actuelle.

#### **Suggestions de la PSA**

**1.** Il faut réactiver l'information et la sensibilisation sur la relation entre le comportement d'achat et les conditions de production dans les champs et les stabulations. Des organisations comme la FPC, le WWF et la PSA ont eu des actions exemplaires sur ce sujet dans les années 90. Chacun est responsable de l'écologie et du bien-être animal. Il faut améliorer le niveau d'information en baisse constante de la population sur les conditions de production des denrées alimentaires nationales et importées et, parallèlement, la demande et l'acceptation des prix pour les denrées alimentaires

suisses écologiques et respectueuses des animaux.

**2.** Il faut montrer aux consommateurs sensibles au prix qui ne disposent pas d'un revenu moyen/élevé – mais aussi à tous les autres –, comment ne pas alourdir davantage le budget du ménage, même si les aliments écologiques et respectueux des animaux sont un peu plus chers. Il faut apprendre à acheter et à adapter sa façon de cuisiner, par exemple, à résister à la tendance à ne consommer que des «morceaux nobles». C'est le cas du concept «From nose to tail», «tout est bon dans le cochon». Sans oublier, bien sûr, des mesures renforcées pour réduire le gaspillage alimentaire.

**3.** Tout le monde parle du secteur de la restauration obnubilée par les prix, mais il n'y a pas de mesures efficaces et coordonnées pour s'y opposer. Pourtant, un très grand du secteur montre comment cela pourrait aussi fonctionner: SV Group collabore avec le WWF et la PSA. L'important est de créer un concept pour une offre de restauration écologique et respectueuse des animaux à grande échelle, par exemple, avec un regroupement de l'offre et un effet de levier passant par les grands fournisseurs de la restauration et par la création de groupements d'achats de restaurants.

**4.** Les prix à la production en Suisse – quand on les rend transparents – ne jouent dans les magasins pratiquement aucun rôle au niveau des prix à la consommation en partie élevés par rapport à l'étranger. Néanmoins, même des médias économiques sérieux et, bien sûr, tous les acteurs du commerce et tous ceux qui ont un compte à régler avec les paysans, critiquent en permanence les prix élevés des producteurs suisses. D'un côté, cela pousse les paysans vers l'industrialisation de l'élevage et de l'agriculture qui permet de produire à moindre



coût et, d'un autre côté, cela détourne l'attention de la nécessité d'agir des acteurs en aval de la production. Il nous faut assurer ici une meilleure transparence et nous engager pour des prix équitables pour les paysans qui travaillent en respectant l'environnement et les animaux.

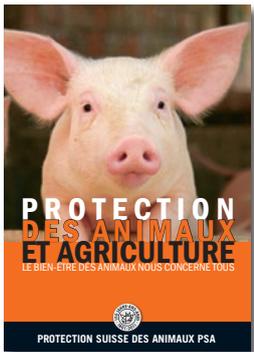
#### **Autorités et milieux politiques**

**1.** Il faut interdire les box à deux compartiments et la répartition du travail dans la production de porcelets.

**2.** Il faut porter les contributions SRPA à 300 CHF/UGB pour les exploitations porcines et à 350 CHF/UGB pour l'élevage en plein air et au pâturage. Cela va de pair avec l'objectif de faire prévaloir la norme SRPA sur le marché suisse d'ici 2030.

**3.** L'ordonnance sur la taille maximale du cheptel doit être maintenue et les grandes exploitations de plus de 2000 porcs ne doivent plus être autorisées

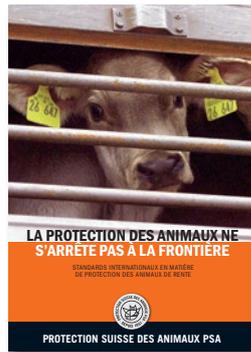
**4.** L'élevage doit mettre au centre le bien-être et la santé des animaux. Cela signifie attacher plus d'importance pour les truies au rendement total et à la durée d'utilisation et réduire le nombre de porcelets par portée. Il ne faut pas augmenter davantage les prises journalières de poids des porcs à l'engrais.



**Protection des animaux et agriculture**

Cette brochure complète présente l'évolution, l'importance et les problèmes de l'élevage.

Format A4, 64 pages\*



**La protection des animaux ne s'arrête pas à la frontière**

Qu'en est-il des produits d'importation respectueux des animaux et des normes internationales en matière de protection des animaux: une vérification des faits.

Format A4, 20 pages\*



**Production laitière et protection des animaux – contexte**

Le rapport présente dans le détail les besoins en matière de protection des animaux: conditions de détention, alimentation, sélection, gestion et relation homme-animal

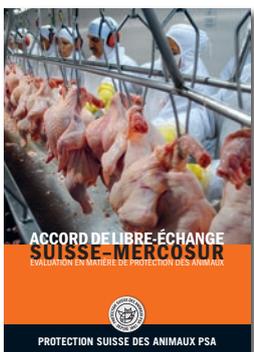
Format A4, 16 pages\*



**Le confort des animaux – exemples du terrain**

Des détails dans la stabulation augmentent souvent considérablement le confort des animaux. Des détenteurs d'animaux innovants de toute la Suisse montrent des exemples du terrain.

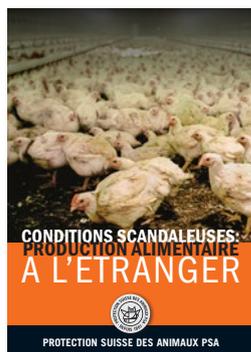
Format A4, 24 pages\*



**Accord de libre-échange Suisse-Mercosur**

Une évaluation approfondie en matière de protection des animaux

Format A4, 20 pages\*



**Conditions scandaleuses: Production alimentaire à l'étranger**

Résumé des principales différences entre pays étrangers et Suisse en matière de protection des animaux, de contrôles et de sécurité alimentaire.

Format A5, 8 pages\*



**Feuilles d'information PSA Animaux de rente**

**(Bovins, cochons, chevaux, poules, chèvres, moutons et lapins)**

Informatives, instructives et avec de nombreux exemples sur le terrain sur les sujets suivants:

- Stabulations économiques et respectueuses de la vie animale
- Soins et entretien des animaux
- Comportement des animaux de rente
- Stabulation respectueuse des animaux

Format A4\*

\*À commander sur: [www.protection-animaux.com/publications/ animaux\\_de\\_rente](http://www.protection-animaux.com/publications/animaux_de_rente)

